

## CONVENTION ENTRE CLUBS

Entre le club .....

Nommé le club d'accueil

Organisateur d'épreuve sur la piste .....

Représenté par M.....

Au titre de Président du dit club et en accord avec le vote de ses adhérents réunis en A G le..... (Extrait du CR ci-joint)

Et

Entre le club .....

Nommé le demandeur

Dont le siège sociale est à.....

NON Organisateur d'épreuve sur la piste .....

Représenté par M.....

Au titre de Président du dit club et en accord avec le vote de ses adhérents réunis en A G le..... (Extrait du CR ci-joint)

Il est convenu entre les parties réunies ce jour.....

Art 1            l'ensemble des membres du demandeur devra apporter son aide physique, administrative et financière à la préparation de l'organisation de l'épreuve aux mêmes conditions que les membres du club d'accueil.

Art 2            l'ensemble des membres du demandeur devra respecter le règlement intérieur du club d'accueil sans restriction.

Art 3            en compensation l'ensemble des membres du demandeur aura accès aux entraînements sur la piste du club d'accueil aux mêmes conditions que les membres du club d'accueil.

Cette convention est valable pour une saison sportive UFOLEP soit du

1<sup>er</sup> septembre au 31 août et sera renouvelable tous les 3 ans par tacite reconduction, elle pourra être dénoncé, par lettre recommandée, 3 mois avant le début de la saison soit pour le 1<sup>er</sup> Juin